	LOI RELATIVE AUX RELATIONS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES PUBLICS RÉPLIQUE DE L'EMPLOYEUR À LA DEMANDE D'ACCRÉDITATION DEVANT LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES PUBLICS	FORMULE R-4A DOSSIER C.R.T.S.P.
1.	REQUÉRANT, nom	
	EMPLOYEUR, nom exact et adresse	
2.	a) Nombre total approximatif de personnes comprises dans l'unité de négociation p la demande	roposée, tel que désigné dans
	b) Nombre approximatif de personnes qui peuvent être touchées par la désignation de l'unité de négociation proposée et qui, d'après vous, devraient être exclues parce qu'elles sont, à votre avis, préposées à la gestion ou à des fonctions confidentielles.	
3.	(Si vous proposez une unité de négociation distincte de celle que propose le requérant) donner	
	a) une description détaillée de l'unité d'employés que vous prétendez être appropriée pour les négociations collectives :	
	b) Les motifs sur lesquels vous entendez vous baser pour démontrer que l'unité de négociation décrite dans la demande n'est pas appropriée ou que l'unité de négociation proposée à l'alinéa a) ci-dessus est plus appropriée que celle que propose le requérant :	
	c) Nombre total approximatif de personnes comprises dans l'unité de négociation pro	pposée à l'alinéa a) ci-dessus :
	d) Nombre approximatif de personnes qui peuvent être touchées par la désignation de l'unité de négociation proposée à l'alinéa a) ci-dessus et qui, d'après vous, devraient être exclues parce qu'elles sont, à votre avis, préposées à la gestion ou à des fonctions confidentielles :	
4.	Autres déclarations pertinentes :	
Fait	à , le , 20	
	(si	gnature)